

Image not found or type unknown



contester une durée de réengagement

Par **jaze**, le **08/05/2011** à **23:04**

bonjour,

J'ai accepté l'ajout d'un service pour mon téléphone mobile en janvier de cette année, et je découvre depuis peu sur consultation de ma facture que ce service de quelques euros me réengagerait auprès de l'opérateur pour 2ans.

Je ne retrouve pas le courrier m'indiquant et rappelant formellement l'engagement auquel je serai tenu, avec droits de retraction éventuelle.

L'opérateur m'indique l'avoir bien envoyé, mais sans accusé de réception ou demande de contre-signature.

Peut-on encore contester et de quels recours disposent-on svp ?

Merci de vos retours